

« Le portage foncier nous a permis ne pas trop nous endetter »

© 04/12/2018 | 👤 Florian Cazerès • 📰 Terre-net Média

Marie et Laurent Brunel ont profité du portage foncier proposé par la Safer et le département de Gironde pour se lancer dans le maraîchage bio. Une bouffée d'air frais bienvenue pour leur installation.



(©Marie
et
Laurent
Brunel)

« **C**e terrain, c'était vraiment un coup de cœur. » En 2012, Marie et Laurent Brunel sont à la recherche de terres afin de se reconverter et de s'installer en maraîchage bio. C'est à Barie, dans le sud de la Gironde, qu'ils trouvent leur bonheur : une exploitation maraîchère de 11,5 ha, dénichée via le **réseau des chambres d'agriculture**, où travaille Marie.

« Cette ferme correspondait parfaitement à ce que nous cherchions », se souvient-elle. Ses atouts sont en effet nombreux : elle est bien située, en bon état, avec des productions de kiwi et de céréales déjà opérationnelles et un circuit de distribution bien implanté grâce à l'ancien propriétaire. Idéale pour les deux jeunes agriculteurs, cette terre n'en reste pas moins chère.

Or, le couple ne souhaite pas trop emprunter. « Je pense que la banque nous aurait suivi, mais nous ne voulions pas avoir trop de dettes sur le dos avant de commencer notre activité, d'autant plus en maraîchage, où les revenus ne sont pas forcément mirobolants, même si nous ne sommes pas à plaindre en bio », précise Marie Brunel.

Décaler l'achat dans le temps

Le couple fait alors appel à la **Safer**, qui propose depuis peu, en partenariat avec le département, du **portage foncier pour les agriculteurs désirant s'installer**. Un dispositif qui vise à décaler dans le temps **l'investissement dans les terres**.

Plus de détails sur le portage foncier sur :

[Financement de l'installation – Des solutions en pleine mutation](#)
et [Foncier et installation – Comment accéder plus facilement à la terre ? \(partie 1\)](#)

La Safer achète le terrain pour cinq ans grâce au **financement d'une collectivité territoriale**. Elle le loue ensuite aux exploitants via un **contrat de fermage**. À la fin du contrat, l'agriculteur peut acheter le terrain, en soustrayant du prix les loyers déjà payés.

Marie et Laurent Brunel décident donc de profiter de ce dispositif, accessible quelle que soit la production de l'exploitation et pas seulement en maraîchage. Mais tout ne se passe pas tout à fait comme prévu. « Nous étions les premiers à demander de bénéficier du portage foncier dans le département, car c'était relativement nouveau, se rappelle Marie Brunel. Nous avons dû beaucoup insister pour aller jusqu'au bout, car personne ne savait vraiment comment cela marchait. »

Découvrez aussi le **témoignage de Fabrice, éleveur** : [« Le portage foncier a soulagé les premières années »](#)

« De plus en plus d'agriculteurs veulent utiliser ce dispositif »

Malgré tout, le système fonctionne pendant cinq années. En décembre 2017, le couple peut enfin acheter le foncier qu'il cultive. « Nous étions fiers d'avoir tenu cinq ans ! », s'exclame l'agricultrice.

Aujourd'hui, l'exploitation est rentable. « Nous disposons dès le début d'un réseau solide pour écouler nos kiwis bio. Un élément essentiel pour la rentabilité de notre projet, comme l'absence de dettes pour le foncier », fait remarquer Marie Brunel.

Cette réussite a d'ailleurs inspiré d'autres exploitants du département. « Aujourd'hui, la Safer est victime de son succès, car de plus en plus d'agriculteurs veulent utiliser le portage foncier. Notre exemple a fait des émules », constate-t-elle.

Lire également : [le témoignage de Pierre-Yves, Marion et Benjamin, qui ont acheté des terres grâce à l'épargne citoyenne](#)

Retrouvez d'autres dispositifs facilitant l'accès au foncier sur : [Foncier et installation – Comment accéder plus facilement à la terre ? \(partie 2\)](#)

